

Le groupe de Cybercriminels Rex Mundi fait chanter les sociétés belges



Le groupe de
Cybercriminels
Rex Mundi fait
chanter les
sociétés
belges

Rex Mundi, le "roi du monde" en latin, un groupe de cybercriminels, est passé à l'action à la nouvelle année en republiant sur le Net des informations, parfois privées, sur des milliers de Belges.

Ces informations proviennent de treize sociétés ou filiales belges piratées au cours des derniers mois, dont Numéricable, Mensura, Domino's Pizza, Thomas Cook, Finalease Car Credit, Buy Way et d'autres sociétés spécialisées dans l'intérim comme Tobasco et Z-Staffing.

L'information a été publiée sur le blog d'un expert en piratage, Len Lavens, puis relayée par "De Tijd". "Ce qui prouve ce que j'ai déjà dit à la télévision : une fois sur le Web, toujours sur le Web", a commenté l'expert.

Le piratage de ces sociétés n'est pas un fait nouveau, mais la diffusion des informations est, dans, certains cas, nouvelle. Les données ont été publiées sur la plateforme Tor, haut lieu de l'échange anonyme de données (NdLR, voir article ci-contre). "Pour nous, cette affaire date de janvier 2013", souligne Alain De Deken, de la société de crédit Buy Way. "Ils ont eu accès à des gens qui avaient fait une demande de crédit personnel sur Internet. Il s'agissait de 545 demandes. On a repéré la fuite, et elle a été colmatée."

Buy Way affirme que les données volées n'ont qu'une valeur commerciale. Rex Mundi, qui s'inspire par sa devise des Templiers, a tenté de faire chanter la société, contre 20 000 euros, en menaçant de publier les données sur le Net, "mais on n'a pas donné suite".

Rex Mundi opère depuis 2012 et a déjà à son actif plusieurs sociétés belges dont Dexia et Voo. Dans ce dernier cas, le pirate affirmait avoir saisi des données de près d'un demi-million de clients du câblodistributeur. La société a déposé plainte et assuré que ses clients n'avaient subi aucun préjudice. Pressée de questions par la RTBF, elle n'a ni démenti ni confirmé qu'elle avait payé une rançon pour sortir d'affaire. "Des entreprises ont payé. Je crois que c'est une erreur. Car le maître chanteur peut revenir", juge Olivier Bogaert, de la Computer Crime Unit de la police fédérale.

A l'égard de Domino's Pizza, une rançon de 30 000 euros avait été réclamée. La société a refusé, et ses informations ont été publiées sur le Net.

Après cette lecture, quel est votre avis ?
Cliquez et laissez-nous un commentaire...

Source :

<http://www.lalibre.be/economie/actualite/cybercriminalite-rex-mundi-fait-chanter-les-societes-belges-54a6e9b7357028b5e9d01b6d>
Par Christophe Lamfalussy & P.V.C.